



Limoges, le 08 février 2023

### Compte rendu du Comité Local des Usagers Qual-e-pref du 31/01/2023 :

Sont joints au compte-rendu la liste des participants ainsi que le diaporama.

Le diaporama reprend la trame des éléments développés lors de la réunion. Ces derniers ne seront pas repris dans le compte-rendu qui mettra principalement l'accent sur les remarques, points, idées évoqués lors de la réunion

- Ouverture de la réunion par le secrétaire général. Il remercie l'ensemble des participants pour leur présence.

Cette réunion se veut être un moment d'échanges sur la démarche qualité des services rendus à l'utilisateur par la préfecture de la Haute-Vienne.

Les attentes des usagers évoluent, comme les démarches qui poursuivent leur dématérialisation et impliquent la mise en place d'un accueil et accompagnement en perpétuelle évolution.

La diversité des canaux de contact et d'information permet à l'utilisateur de choisir celui qui lui convient le mieux.

Comme des nombreux organismes, administrations, la préfecture est confrontée aux rendez-vous non honorés. Ce phénomène dit « doctolib » se fait particulièrement ressentir au point numérique de la préfecture : de nombreux usagers ne se présentent pas ce qui prive d'autant d'autres usagers de l'accompagnement proposé.

La responsable qualité précise que le standard vient de mettre en place une procédure d'envoi de SMS à l'utilisateur 48 heures avant son rendez-vous.

Le secrétaire général propose également la création de plages horaires permettant à l'utilisateur de se rendre au point numérique sans rendez-vous. Cela permet de mieux s'adapter à l'évolution des comportements et états d'esprits.

Le président de l'ARSL soutient l'idée. Il n'est pas possible de tout miser sur l'accueil sur rendez-vous.

La préfecture se positionne dans une relation gagnant-gagnant avec l'utilisateur : L'objectif est de maintenir une qualité d'accueil et d'information de l'utilisateur dès la première visite, le premier contact afin d'éviter un « cercle infernal » de sollicitations multi-canal pour une même demande.

L'utilisateur est satisfait et les services ne sont pas surchargés de demandes redondantes.

En ce qui concerne l'enquête de satisfaction, en ligne sur le site internet, la référente qualité précise qu'en 2022, la principale raison évoquée pour venir au PAN est l'impossibilité de mener à terme une démarche malgré la maîtrise des procédures dématérialisées alors qu'en 2021 c'était le manque de maîtrise des procédures dématérialisées qui était principalement avancé.

La directrice générale de l'UDAF 87 fait part de son questionnement au sujet de la prise en compte des avis des usagers et plus particulièrement de ceux en ligne sur Google.

Ces avis ne sont pas consultés par la préfecture.

La directrice générale invite la préfecture à réfléchir sur leur prise en compte.

Le président de l'ARSL ajoute qu'il faut être prudent sur la notion d'insatisfaction. La logique du droit est différente de la logique du besoin. On peut répondre mais la personne se déclarera encore insatisfaite.

Cette notion d'insatisfaction est une piste à travailler.

Intervention du directeur de la direction de la citoyenneté et du chef de bureau de l'immigration sur la dématérialisation des démarches étrangers.

L'année 2023 va être une année charnière pour les services de l'immigration de la Haute-Vienne avec la mise en place de la procédure dématérialisée via ANEF pour les demandes de titres de séjour « famille de français » (conjoint de français, enfants de français, ascendants de français ou de conjoint étranger, parent étranger d'un français mineur). Ces demandes représentent un volume important pour le département de la Haute-Vienne.

Cette dématérialisation va permettre à l'utilisateur ressortissant étranger de limiter ses déplacements en préfecture : En effet, il ne s'y rendra qu'une seule fois pour retirer son titre s'il s'agit d'un renouvellement ou deux fois pour une première demande de titre de séjour, cette procédure nécessitant une prise d'empreinte biométrique au tout début de la démarche.

Un accompagnement et une aide sont prévus au travers d'une ligne téléphonique et une boîte mail spécifique dédiées pour les personnes qui rencontreraient des difficultés.

Un point numérique sera également disponible en préfecture et les points d'accès numériques des maisons France Services pourront également être sollicités.

Enfin, le bureau de l'immigration continue à former et travailler avec les travailleurs sociaux des organismes qui viennent en aide aux ressortissants étrangers dans l'accomplissement de leurs démarches.

En ce qui concerne l'accessibilité, la représentante de l'association APF France Handicap demande si seule et en fauteuil roulant elle aurait pu venir sans accompagnement à la réunion.

Le secrétaire général et la référente qualité précisent que l'accès pour des réunions en préfecture est filtré pour les personnes extérieures dans le cadre de consignes de sécurité. L'accueil général de la préfecture, situé rue des Combes est accessible aux personnes en situation de handicap. Les salles de réunion de la préfecture dont celle occupée pour la réunion sont également accessibles et ne nécessitent pas un accompagnement sauf si la personne le désire.

Actuellement, la salle des fêtes de la préfecture et la salle des maréchaux font l'objet de travaux dont un des objectifs est de les rendre accessibles à l'ensemble des usagers.

L'ordre du jour étant épuisé, le secrétaire général remercie l'ensemble des participants pour leur présence et leur participation.

**Pour la préfète et par délégation  
Le secrétaire général**



**Jean-Philippe AURIGNAC**

## PARTICIPANTS

### COMITE LOCAL DES USAGERS du 31 janvier 2023

<b>NOM PRENOM / FONCTION</b>	<b>Structure / ASSOCIATION</b>
Mme DESVAUX Marie-Charlotte Directrice Générale	UDAF de la Haute-Vienne (union départementale des associations familiales)
M. ROMERA Antoine Président	ARSL
Mme MAISSA Patricia	ARSL
Mme FAYE	U.F.C. Que Choisir Limoges
M. PARNAUD Claude	Défenseur des droits
Mme MORLIERE Marie	Escales Solidaires
Mme BAHLOUL Catherine	HESTIA
Mme CULIOLO Alexie	Familles Rurales 87
Mme DUSSOPT Danielle	France Handicap
M. ELMAHRAZ	France Handicap
<b>NOM PRENOM</b>	<b>FONCTION/SERVICE</b>
Jean-Philippe AURIGNAC	Secrétaire général
Chantal SOUBRIER	Directrice SGCD
Ghislain PERSONNE	Directeur DC
Delphine DOMINGUEZ	Cheffe du bureau communication
Damien LEVEQUE	Chef du BII
Olivier SILOU	Chef du SIDSIC
Marielle HARAU	Cheffe du BER
Laure FOIREST	Responsable du standard
Augustin MERLE	Alternant mission performance
Isabelle BOYER	Mission performance -référente qualité



**PRÉFÈTE  
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Comité Local des Usagers



# Comité Local des Usagers



## Objectifs

**-Temps d'échanges sur la démarche qualité de la préfecture**

**= Occasion de recueillir vos avis, suggestions et témoignages en vue de l'améliorer**

# Déroulement de la présentation

- **Rappel de la démarche qual-e-pref**
- **Les différents canaux d'accueil et d'information**
- **Bilan sur les indicateurs qualité**
- **Résultats de l'enquête de satisfaction**
- **Plan d'actions pour 2023**
- **Intervention du service communication**
- **Intervention de la direction de la citoyenneté sur la dématérialisation des démarches étrangers**
- **Questions/réponses**

# Démarche Qual-e-pref



Objectif :

Garantir au public  
**la meilleure qualité de service**  
au travers d'engagements précis et transparents,  
dans un contexte d'évolution de la relation  
avec les usagers marqué par la **numérisation**  
de l'administration.

## Architecture

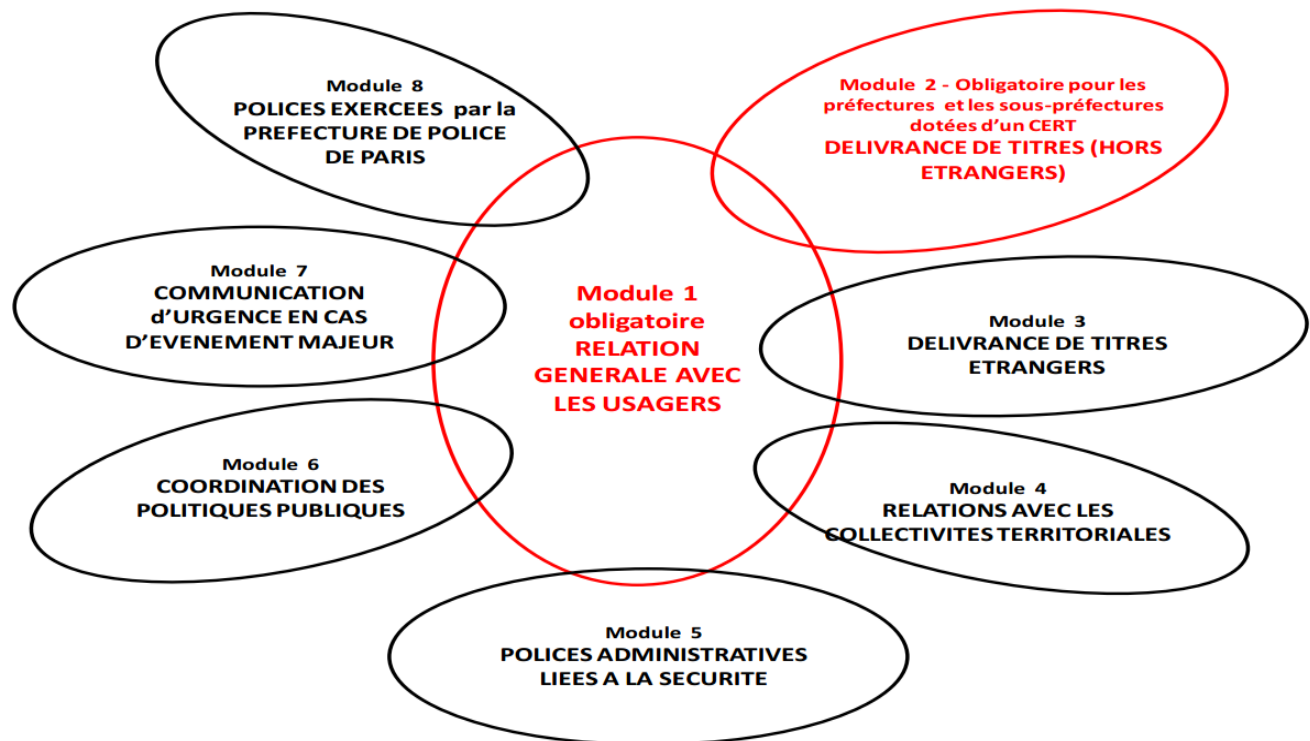
8 modules

=

1 module général

+

7 modules métiers





# La démarche Qual-e-pref en Haute-Vienne

Périmètre : préfecture de la Haute-Vienne

## Module 1 :

Relation générale  
avec les usagers  
(accueil général,  
points d'accès  
numériques)

## Module 7

Communication  
d'urgence  
en cas  
d'évènement  
majeur

Lancement de la démarche :  
1<sup>er</sup> juillet 2021

Audit interne : 5 et 6 avril 2022

Audit externe de labellisation :  
7 juillet 2022

Certificat le 19 juillet 2022

=

Certificat valable 3 ans

# Et après l'obtention de la labellisation Qual-e-pref ?

**Objectif :**  
**maintenir une qualité d'accueil de  
l'utilisateur**



# Les différents canaux de contact à disposition de l'utilisateur



→ **Accueil physique**



→ **Point d'accueil numérique et MFS**



→ **Accueil téléphonique**



→ **Site internet des services de l'État en Haute-Vienne**



→ **Boîte de contact du site internet**



[pref-pass87@haute-vienne.gouv.fr](mailto:pref-pass87@haute-vienne.gouv.fr)



→ **Courrier**

# Une relation gagnant - gagnant

## PRIVILÉGIER LA QUALITÉ DE L'ACCEUIL ET DE L'INFORMATION DÈS LE PREMIER CONTACT



### Canaux :

- Accueil physique
- Point d'accueil numérique
- Accueil téléphonique
- Site internet
- Boite de contact

# Indicateurs qualité: Bilan 2022



	Objectif	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4	interprétation
Taux d'appels aboutis au niveau général (Indigo)	Entre 85 et 90 %	83,15 %	89,30 %	90,07 %	90,18 %	+
Délai moyen de réponse aux demandes d'informations générales par courriel	< à 5 jours	1,55 j	1,10 j	0,85 j	0,54 j	+
Taux de réponse aux courriers de demande d'informations générales (concerne les demandes de stage, emploi)	< à 10 jours ouvrés	100 %	93 %	78 %	91 %	+
Nombre d'utilisateurs venus au point numérique (Limoges)		434	312	393	458	+
Taux de connexions au site internet	≥ 5%	8,50 %	8,20 %	8,69 %	9,02 %	+
Réclamation par courrier ou courriel	Courrier et urne <10j Courriel <5j	1 (mail)	0	1 urne	1 urne 1 mail	
Délai de traitement		3 jours		3 jours	7 jours (urne) 0 jour (mail)	

# Résultats de l'enquête de satisfaction



Date de réalisation : du 4 au 24 novembre 2022

Lieu : hall d'accueil de la préfecture

Nombre de réponses: 101

## RESULTATS

Appréciation générale de l'accueil en préfecture :

97 % de satisfaction (91 % en 2021)

Appréciation de l'accueil physique :

90 % de satisfaction (88 % en 2021)

Appréciation du point d'accès numérique :

95 % de satisfaction (83 % en 2021)

Appréciation de l'accueil téléphonique (standard)

96 % de satisfaction (86 % en 2021)

Appréciation du site internet :

86 % de satisfaction (63 % en 2021)

Appréciation de la boîte de contact :

69 % de satisfaction

Scannez pour en savoir plus !



# Plan d'action pour 2023



## Module 1 :

- Maintenir le suivi mensuel du taux d'appels aboutis et communication des résultats à chaque directeur
- Repenser l'organisation de l'accueil du public, dont la signalétique externe
- Permettre au standard d'accompagner de façon efficiente le public étranger
- Accompagner la refonte du site internet des services de l'État

## Module 7 :

- Appropriation du dispositif FR-Alert

**Intervention du bureau  
de la  
communication interministérielle  
de la  
préfecture de la Haute-Vienne**





**PRÉFÈTE  
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Bureau de la  
communication  
interministérielle**

# **Comité local des usagers**

Mardi 31 janvier 2023



**PRÉFÈTE  
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Bureau de la  
communication  
interministérielle**

# **RÉSEAUX SOCIAUX @Prefet87**



**PRÉFÈTE  
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Bureau de la  
communication  
interministérielle**

# Réseaux sociaux



**8900**

**ABONNÉS**



**6811**

**ABONNÉS**



**1961**

**ABONNÉS**

Données au 27/01/2023



**PRÉFÈTE  
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Bureau de la  
communication  
interministérielle**

# **BILAN MÉDIATIQUE 2022**



**PRÉFÈTE  
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Bureau de la  
communication  
interministérielle**

## **2022, Année d'élections importantes**

**Présidentielle**

10 et 24 avril

**Période de réserve électorale**

Du 18 mars au 24 avril

**Législatives**

12 et 19 juin

Du 23 mai au 19 juin



# PRÉFÈTE DE LA HAUTE-VIENNE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Bureau de la  
communication  
interministérielle

## Accueil des ressortissants Ukrainiens

### Relations presse : conférence et interviews : présentation des dispositifs d'accompagnement



Préfète de la Haute-Vienne @Prefet87 · 17 mars 2022  
#Ukraine | Présentation des modalités d'accueil et des dispositifs  
d'accompagnement à destination des Ukrainiens en #HauteVienne.

Accueil des personnes déplacées, accès aux soins, scolarité,  
hébergement, dons... Retrouvez toutes les informations sur : [haute-  
vienne.gouv.fr/Solidarite-ave...](https://haute-vienne.gouv.fr/Solidarite-ave...)



### Dossiers dédiés sur le site internet + newsletter collectivités

#### Solidarité avec l'Ukraine

Mise à jour le 26/08/2022

Retrouvez les informations relatives à la situation en Ukraine et à  
l'accueil des Ukrainiens en Haute-Vienne. (MàJ : 25/08/2022)

[Dossier - Présentation des dispositifs d'accompagnement à  
destination des Ukrainiens en Haute-Vienne](#)

[Livret d'accueil en France pour les déplacés d'Ukraine](#)

[Foire aux questions - Accueil des réfugiés ukrainiens](#)

Depuis le début de la crise, environ 255 déplacés ukrainiens ont été  
accueillis sur les 2 centres d'hébergement temporaires de notre  
département. À ce jour, 81 personnes sont encore hébergées sur le  
centre Marcel Faure à Limoges et 43 sur le centre Bellevue à Saint-Junien. Une trentaine de personnes sont encore accueillies au  
sein d'habitats citoyens validés par l'opérateur de l'État, Audacia, et une centaine de personnes ont déjà accédé à un logement  
autonome.





# PRÉFÈTE DE LA HAUTE-VIENNE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Bureau de la  
communication  
interministérielle

# Épizootie d'influenza aviaire

## Relations presse :

- ➔ Communiqués de presse : points de situation – arrêté définition des zones
- ➔ Visite terrain + interview : contrôle des mesures de biosécurité dans les basse-cours
- ➔ Rubrique dédiée site internet
- ➔ info newsletter collectivités

### Influenza aviaire : point de situation en Haute-Vienne



**INFLUENZA AVIAIRE**  
Point de situation en Haute-Vienne



L'influenza aviaire est une maladie animale infectieuse, virale et très contagieuse. Elle affecte les oiseaux chez lesquels elle peut provoquer, dans sa forme hautement pathogène, des atteintes importantes pouvant aboutir rapidement à la mort. Le rôle des maires est de veiller au respect des mesures sanitaires à proximité des élevages contaminés pour endiguer l'épizootie en cours dans notre département. Deux cas hautement pathogènes ont été confirmés par le laboratoire national de référence, l'ANSES.

Lire l'article

N°3574 6 mai 2022 1,45 € ISSN 2648-8442

## Union territor&ires

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS DE LA HAUTE-VIENNE

FRANCE PARE-BRISE  
UNE OFFRE QUI A TOUT COMPRIS  
INTERVENTION SUR TOUS TYPES DE VÉHICULES  
05 55 79 42 28  
40 rue d'Antony 97000 Lorient

ÉDITO  
Bruno Tardieu, président CRICV

## MISE SOUS FILET DES BASSES-COURS

CONJONCTURE INÉDITE

Les cours des cultures se sont progressivement améliorés pour s'élever depuis le 24 février. Dans le même temps, les productions animales, hors viandes blanches, ont bénéficié d'un regain de prix bienvenu car nous partons de bas. À l'inverse, le cours du porc a été dégrisé et ne bénéficie d'une amélioration que depuis quelques semaines. Le surcroisement des cours des matières premières impacte la reproduction des animaux. L'élevage, secteur en croissance qui, côté alimentaire plus ou moins partiellement compensé par l'amélioration des rotations. Quant aux éleveurs porcins et canariens, ils atteignent des prix jamais observés. À ce titre, nos conseils en agriculture sont à votre disposition pour réadapter les enveloppes prévues dans le cadre du financement AgriPépère. Les agriculteurs sont donc confrontés à un contexte inédit et très volatil, difficile à anticiper, qui peut remettre en cause le fonctionnement technique, tout comme l'équilibre financier des entreprises. Face à un tel niveau d'incertitude, le développement du secteur agricole et de la qualité sanitaire va redevenir un sujet central.

LA LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DE LA GRIPPE AVIAIRE PASSE AUSSI PAR DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ DANS LES BASSES-COURS. 03



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

## RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE DANS LES BASSES-COURS



Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'aviiculture sauvage et dans les élevages, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez impérativement mettre en place les mesures suivantes :

- ➔ confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour ;
- ➔ effectuer une surveillance quotidienne de vos animaux.

Tous les élevages de volailles non commerciaux doivent obligatoirement être déclarés à la mairie de leur commune - [www.rendemarche.agriculture.gouv.fr](http://www.rendemarche.agriculture.gouv.fr)  
Antérieurement au 24 février 2022 - [www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr)

PAR AILLEURS, L'APPLICATION DES MESURES SUIVANTES, EN TOUT TEMPS, EST RAPPELÉE :

- ➔ protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'appâtage notamment en alternant et en eau de boisson de vos volailles ;
- ➔ éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse-cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel ;
- ➔ ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans précaution particulière ;
- ➔ protéger et entreposer la litière soignée à l'écart de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse-cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. À l'issue de cette période, l'épandage est possible ;
- ➔ réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse-cour et ne jamais utiliser d'eau de toilette - eau de mare, de baignoire, de pluie collectée pour le nettoyage de votre élevage.

**!** Si une mortalité anormale est constatée  
Conservé les cadavres dans un réfrigérateur ou les isoler et en les protéger et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

➔ <http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviarie-strategie-de-gestion-d-une-crise-sanitaire>



# PRÉFÈTE DE LA HAUTE-VIENNE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# #Sécheresse

Bureau de la  
communication  
interministérielle

21  
TWEETS

14  
POSTS



Préfète de la Haute-Vienne @Prefet87 · 8 sept. 2022

#Agriculture | À l'invitation de Bertrand Venteau, président de la @87Chambre, Fabienne Balussou, préfète de la #HauteVienne, a visité ce mercredi 7 septembre deux exploitations agricoles afin de mesurer les conséquences de la sécheresse sur les systèmes d'élevage bovin. (1/2)



Ministère Agriculture et Souveraineté alimentaire



Préfète de la Haute-Vienne

Publié par Antoine Villoutreix · 13 juillet 2022

#Sécheresse | Après la consultation du comité départemental de la ressource en eau, réuni le 12 juillet 2022, Fabienne Balussou, préfète de la #HauteVienne, a pris un arrêté limitant les usages de l'eau sur l'ensemble du département.

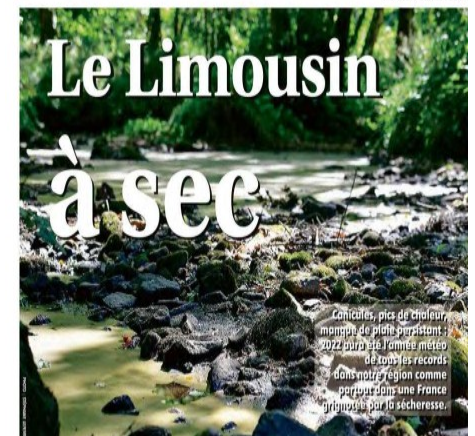
Depuis le 17 mai, le département de la Haute-Vienne est en situation de vigilance, appelant les usagers à modérer leur consommation. L'absence de précipitations significatives associées à des vents réguliers ont contribué à réduire fortement le niveau des eaux de surface du département. Les débits de la plupart des cours d'eau ont ainsi franchi les seuils d'une situation de crise. Les prévisions météorologiques des prochains jours n'annoncent pas de précipitations susceptibles d'améliorer cette situation.

Arrosage des espaces publics ou privés, lavage des véhicules, vidange et remplissage des piscines, lavage des voies publiques, des terrasses et trottoirs... Pour d'informations sur les interdictions en vigueur, consultez notre sur : [www.haute-vienne.gouv.fr/crise-secheresse](http://www.haute-vienne.gouv.fr/crise-secheresse)

L'eau est une ressource rare. Économisons-la.



## Relations presse : Visites de terrain et ouverture du comité sécheresse







**PRÉFÈTE  
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Bureau de la  
communication  
interministérielle**

**SITE INTERNET DES SERVICES  
DE L'ÉTAT EN HAUTE-VIENNE**  
**[www.haute-vienne.gouv.fr](http://www.haute-vienne.gouv.fr)**



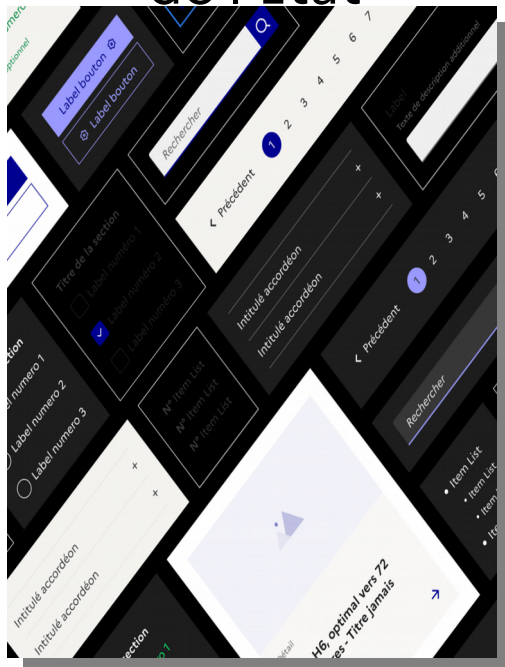
PRÉFÈTE  
DE LA HAUTE-VIENNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Bureau de la  
communication  
interministérielle

## Refonte graphique du site Internet départemental de l'État (IDE)

Intégration des  
éléments  
importants du  
système de design  
de l'État



**Du mercredi 1<sup>er</sup> au vendredi 3  
février 2023**

### Objectifs :

- mettre en cohérence les sites des préfectures avec l'écosystème numérique de l'État ;
- améliorer l'accès aux démarches.

### Impact sur les usagers :

- Indisponibilité de la prise de rendez-vous en ligne les 1<sup>er</sup> et 2 février



# PRÉFÈTE DE LA HAUTE-VIENNE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Site IDE : avant la refonte ...

Bureau de la  
communication  
interministérielle



Accueil

Partager Mis à jour le 20/01/2023



**TPE/PME : les aides pour  
faire face à la hausse des  
prix de l'énergie**

Alerter et protéger :  
déploiement national du  
dispositif FR-Alert

Votre entreprise est une TPE ou une PME ? Vous pouvez bénéficier d'aides pour faire face à la hausse de vos dépenses de gaz et d'électricité.

Avec l'apprentissage, un «  
oui » peut changer votre vie

### Démarches administratives



Accueil des  
étrangers



Prendre un rendez-  
vous

Système  
d'immatriculation  
des véhicules



Certificat de non-  
gavage



Professions  
réglementées



Permis de  
conduire



Passeport



Carte nationale  
d'identité



Guide à l'attention des usagers



Horaires et coordonnées



Naturalisation



Particulier, professionnel, association



Saisir les services de l'État

[Voir toutes les démarches](#)

### Actualités



**Signature du Document général d'orientations (DGO)  
de la sécurité routière 2023-2027**

06/12/2022

Retour sur la signature du Document général d'orientations (DGO) de la sécurité routière 2023-2027, en présence de partenaires et d'acteurs locaux de la sécurité routière, le mardi 6 décembre 2022.



# PRÉFÈTE DE LA HAUTE-VIENNE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Refonte graphique du site IDE : après !

Bureau de la  
communication  
interministérielle

 Les services de l'État  
en Haute-Vienne

[Nous contacter](#) [Paramètres d'affichage](#)

Rechercher 

[Actualités](#) [Actions de l'État](#) [Services de l'État](#) [Publications](#) [Démarches](#)

### Les démarches en ligne

[Horaires et lieux d'accueil](#) [Toutes les démarches](#)

 Carte grise	 Permis de conduire	 Carte d'identité	 Passeport	 Accueil des étrangers
--	---	---	--	--

### Actualités

[Toutes les actualités](#)

  
TPE/PME : les aides pour faire face à la hausse des prix de l'énergie  
Publié le 18/01/2023 [→](#)

### Vous accompagner

[Prendre rendez-vous](#)

[France services](#)

[Guide à l'attention des usagers](#)



**PRÉFÈTE  
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Bureau de la  
communication  
interministérielle**

# **NEWSLETTERS**



# PRÉFÈTE DE LA HAUTE-VIENNE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Newsletter des services de l'État aux collectivités

- Mensuelle
- Disponible sur le site internet

En sont destinataires :

- Les mairies de Haute-Vienne
- Les EPCI
- Les 22 France services

Bureau de la  
communication  
interministérielle



*newsletter*  
des services de l'État  
aux collectivités

www.haute-vienne.gouv.fr  
@prefet87    



*newsletter*  
des services de l'État  
aux collectivités

Vous recevez chaque mois :

- toute l'actualité concernant vos communes et intercommunalités ;
- des articles destinés à accompagner vos administrés dans leurs démarches du quotidien ;
- des kits de communication (affiches, flyers, articles internet...) permettant de faire connaître les aides et dispositifs d'État ;
- un agenda pour ne rien manquer des événements et appels à projets.

Retrouvez tous les numéros sur :



Contact : [pref-communication@haute-vienne.gouv.fr](mailto:pref-communication@haute-vienne.gouv.fr)





# PRÉFÈTE DE LA HAUTE-VIENNE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Actu-Agri

- Réalisée par les services de la DDT et de la DDETSPP
- Disponible sur le site internet
- A destination des acteurs du monde agricole

Bureau de la  
communication  
interministérielle

PRÉFÈTE  
DE LA HAUTE-VIENNE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

DDT - DDETSPP

Actu-Agri n°17  
87 Janvier 2023

**PAC 2023 : télédéclaration des aides animales**  
**Aide bovine et Aide aux veaux :**  
télédéclaration du 1<sup>er</sup> janvier au 15 mai 2023 inclus  
**Aides ovines et caprine :**  
télédéclaration du 1<sup>er</sup> janvier au 31 janvier 2023 inclus

**ATTENTION :** lors de votre télédéclaration 2023, veillez à ne pas modifier vos données personnelles sous **telepac** dans le module « données de l'exploitation ». Pour toute question, contactez la DDT 87.

**L'aide bovine 2023**

À compter de 2023, le soutien couplé prend la forme d'un paiement à l'unité gros bovin (UGB), correspondant aux bovins âgés de plus de 16 mois et détenus au moins 6 mois sur l'exploitation.

Quelles conditions pour le demandeur de l'aide bovine ?

Vous devez être agriculteur actif (cf § intitulé « quelques points de repère ») et vous devez détenir au moins 5 UGB bovines à la date de référence.

La **date de référence N** se situe 6 mois après le dépôt de votre demande d'aide 2023.

La date de référence N-1 est la date de fin de PDO ABA/ABL 2022. En l'absence de demande ABA/ABL en 2022, la date de référence N-1 se situe 12 mois avant la date de référence N.

Vous vous engagez à identifier tous les bovins présents sur votre exploitation et à notifier tous les mouvements de bovins dans les délais réglementaires. Vous devez également localiser vos animaux entre la date de votre déclaration et votre date de référence.

Modalités de détermination des UGB bovines  
éligibles → primables → primées  
[étape 1] [étape 2] [étape 3]



**PRÉFÈTE  
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Bureau de la  
communication  
interministérielle**

**Merci de votre attention**

**Comité local des usagers**

Jeudi 26 janvier 2023



# **Intervention de la direction de la citoyenneté sur la dématérialisation des démarches étrangers**



## CALENDRIER PREVISIONNEL DEPLOIEMENT ANEF SEJOUR ANNEE 2023-2024

PERIODE	DEMARCHE
<b>15 mars 2023</b>	<b>CSP saisonniers</b>
<b>15 mars 2023</b>	<b>Membres de famille citoyens UE</b>
<b>3 avril 2023</b>	<b>Titres « familles de français » conjoints de français, parents d'enfants français, ascendants de français et enfants de français)</b>
<b>25 mai 2023</b>	<b>Étrangers ayant des liens forts avec la France (enfants étrangers nés en France, regroupement familial )</b>
<b>15 sept. 2023</b>	<b>Étrangers vulnérables (étrangers malades, sortie de prostitution, traite des êtres humains)</b>
<b>30 sept. 2023</b>	<b>Lancement du mode de saisie directe</b>
<b>Automne 2023</b>	<b>Complément immigration professionnelle (bloc ICT) Complément (renouvellement cartes de résident)</b>
<b>2024</b>	<b>Complément (CRLDUE, titre retraité...) Complément immigration professionnelle (au pair, carte RECE, carte salarié, carte travailleur temporaire).</b>

Avez-vous des questions ? 

Partagez vos idées :  
[pref-qualite-suggestion@haute-vienne.gouv.fr](mailto:pref-qualite-suggestion@haute-vienne.gouv.fr)

Retrouvez la démarche Qualité sur le site des services de  
l'État en Haute-Vienne :  
<https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Politique-qualite-de-la-prefecture/Demarche-Qual-e-pref>

**Merci de votre écoute**

